



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 30 janvier 2025, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames les adjointes : GAUMAIN Régine, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : POLLION-BARA Emilie, SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, BOURDELAS Lucie, VAUTARD Jérémie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, LECLERE Laurent et ARONDEAU Claude formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres dont le  
Conseil Municipal doit être  
composé..... 19  
Nombre de Conseillers en  
exercices..... 18  
Nombre de conseillers qui  
assistent à la séance..... 14

Étaient absents excusés : Monsieur DELORME Thierry, pouvoir M. LECLERE Laurent, M. PICAULT David, pouvoir Mme GAUMAIN Régine, M. VIGNOL Philippe, pouvoir M. ARRONDEAU Claude, Mme DA FONSECA Nathalie, pouvoir Mme CHAIGNEAU Sandrine

Quorum : 10 membres

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

**DELIBÉRATION N° 02-2025**  
**Demande de subvention au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole – Aménagement de la rue de la gare**

Madame Gaumain, adjointe en charge des travaux expose à l'assemblée :

Parmi les projets de travaux 2025, il y a le réaménagement de la rue de la gare, il s'agit de mettre en place des aménagements de sécurité pour briser la vitesse, mais également de réorganiser le stationnement de refaire les trottoirs en gardant pour objectif de sécuriser les déplacements piétons et cyclistes sur l'ensemble de la zone.

Sur ce projet, un soin particulier sera apporté à la gestion des eaux de ruissellement de voirie sur l'ensemble des réseaux.

Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
<b>Financements publics</b>			
Département	FDI	30 000	30% (base 100 000€)
Chartres métropole	FDC	51 218.35	30%
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		89 509.47 HT 123 655.03 TTC	



<b>TOTAL (€)</b>	
HT	170 727.82
TTC	204 873.38

Conformément au plan de financement évoqué par Mme Hamelin,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Fonds de concours de Chartres Métropole pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** la réalisation du projet estimé à 170 727.82 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement proposé,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre du Fonds de concours de Chartres Métropole.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN

Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

